



CLASSIFICATION ET CARRIÈRE

PLUS DE CLARTÉ POUR PLUS DE CONFIANCE

La CFE-CGC a demandé à la Direction, par courrier, de planifier rapidement la commission annuelle de suivi des classifications, dans la stricte continuité de celle du 7 octobre 2025.



Afin de consolider la confiance dans le nouveau système de classification mis en place depuis 2024, la CFE-CGC rappelle qu'il est nécessaire, conformément à notre accord de groupe, d'apporter toute la visibilité groupe et sociétés sur les points suivants :



Clarté sur les carrières : présentation de la dynamique des promotions, la répartition Cadres / Non-Cadres, les groupes fermés et la cartographie par métiers.



Mise à jour des catalogues : une transparence totale sur les évolutions du catalogue des emplois Groupe.



Anticipation sur l'employabilité : La CFE-CGC souhaite connaître l'impact et les évolutions des métiers et des fiches emploi du fait du projet **SKILLS** et du **déploiement** grandissant **de l'IA** au sein du Groupe.



Du Groupe au terrain : un suivi concret pour vous

Les données de cette commission alimenteront directement les commissions GEPP de nos sociétés afin de discuter des parcours professionnels, mobilités et plus globalement de la gestion de carrière.

Ce point annuel, revendiqué par notre organisation, est indispensable pour garantir la transparence des évolutions sur l'ensemble du Groupe, les partager avec les salariés et continuer à fortifier la confiance dans le système de classification. **Ensemble, donnons de la visibilité à vos carrières !**

Questions ?



Il y a tant de choses
qui nous réunissent

